

L'explicite (*al-mantūq*) et l'implicite (*al-mafhūm*)

[Section 1: l'explicite]

L'explicite est ce qu'indique l'expression au niveau de la prononciation.

4/1489

1. Si elle signifie un sens qui n'en supporte aucun autre, il s'agit du *texte univoque* (*an-naṣṣ*)¹, par exemple: « un jeûne de trois jours, durant le pèlerinage, et de sept lorsque vous serez de retour, soit dix jours entiers » (2, 196)². On rapporte, de la part de certains théologiens, qu'ils parlent de la rareté extrême du texte univoque dans le Livre et dans la Tradition. Imām al-Ḥaramayn (al-Ġuwaynī) et d'autres les réfutent à outrance, en disant: '... parce que le but du texte univoque est de posséder à lui seul la signification du sens de façon catégorique, coupant court aux points de vue de l'interprétation et de la probabilité; et cela, même s'il est difficile que ça se présente dans l'usage des formes se référant à la langue, oh combien de fois cela se présente-t-il avec les combinaisons circonstancielles et les façons de parler'³. Fin de citation.

2. Ou (si elle indique un sens) avec la connotation non prépondérante d'un autre sens, il s'agit alors du *sens apparent*, par exemple: « celui qui est contraint sans être rebelle ni transgresseur » (2, 173). 'Rebelle' est employé pour 'ignorant' et pour 'injuste', car c'est ce qui dans ce terme est le plus apparent et le plus performant. De même: « ne les approchez pas jusqu'à ce qu'elles soient purifiées » (2, 222); pour la séparation, on parle de 'pureté', ainsi que pour l'ablution mineure et l'ablution majeure, ce qui dans le second cas est encore plus apparent.

1 *Lisān al-'arab* donne la définition suivante: 'Le *naṣṣ* du Coran et de la Tradition est ce qu'indique le sens littéral des deux en ce qui concerne les décisions' (voir t. 14, p. 163a). On pourrait commenter, en disant qu'il s'agit du sens de ce qui est à prendre à la lettre ou de ce qui fait texte.

2 Dans cet exemple, le *naṣṣ* serait « soit dix jours entiers » qui est une précision explicite ne laissant place à aucune hésitation sur la durée du jeûne, contrairement à celui qui dirait: 'Doit-on jeûner trois jours, sept jours ou dix jours?.'

3 Al-Ġuwaynī veut probablement dire que dans le cas des formes linguistiques, l'univocité est rare certes, parce qu'elles ont généralement plusieurs sens; mais dans le langage conditionné et donc délimité par les circonstances et les façons de parler bien précises, le sens finit par devenir univoque; or cela est très fréquent dans le Coran.

3. Si on prend l'expression dans le sens non prépondérant en vertu d'une preuve, il s'agit d'une *interprétation* et le sens non prépondérant qui a été pris s'appelle le sens interprété, comme dans sa parole: «il est avec vous où que vous soyez» (57, 4). Il n'est pas possible de prendre le fait d'être avec dans le sens de la proximité elle-même; donc il incombe d'écarter l'expression d'un tel sens (apparent) et de la prendre dans celui de la puissance et de la science⁴ ou bien de la préservation et de l'attention. Quant à sa parole: «Incline vers eux, avec miséricorde, l'aile de la tendresse» (17, 24) il n'est pas possible de la prendre | selon le sens apparent, étant donné l'impossibilité pour l'homme d'avoir des ailes; donc on la prendra dans le sens de l'humilité et de l'excellente disposition naturelle.

4/1490

4. L'expression peut associer deux sens réels ou un sens réel et un sens figuré; il convient donc de la prendre selon les deux à la fois; donc on la prend dans les deux sens à la fois, soit en disant qu'il est permis de l'utiliser dans ses deux sens ou non. Ce cas se présente quand on en parle deux fois, en disant: d'abord, je veux dire ceci, ensuite je veux dire cela.

Il y a, comme exemple: «qu'on ne contraigne (*yuḍārra*) ni un écrivain ni un témoin» (2, 282). En effet, il contient le sens de: que l'écrivain et le témoin ne contraignent pas (*yuḍārīr*) l'ayant droit, en recourant à une injustice dans l'écriture et le témoignage; ou bien, *lā yuḍārar* avec la voyelle *a*, ce qui veut dire: que l'ayant droit ne les contraigne (*yuḍīrra*) pas en les obligeant à ce dont ils n'ont pas l'obligation et en les forçant à écrire et à témoigner.

5. Ensuite, si la validité de la signification de l'expression dépend d'un sous-entendu, on l'appelle *signification obligée* (*dalālat iqtidā'*), par exemple: «interroge la cité» (12, 82), c'est-à-dire: ses habitants;

6. si elle n'en dépend pas et que l'expression indique ce qu'on ne cherche pas en l'employant, on l'appelle *signification allusive* (*dalālat iṣāra*), comme la signification de sa (*) parole: «vous est permise, la nuit du jeûne, la cohabitation avec vos femmes» (2, 187) indiquant la validité du jeûne de qui est en état d'impureté majeure, étant donné que la permission de l'union sexuelle jusqu'au lever de l'aube entraîne nécessairement le fait d'être en état d'impureté majeure à un moment de la journée. Cette déduction est relatée de la part de Muḥammad b. Ka'b al-Qurazī.

4 Voir à ce sujet Chap. 41, p. 1193.

Section [2: l'implicite]

L'implicite est ce que signifie l'expression non au niveau de la prononciation. Il est de deux catégories: l'implicite en accord (*mafḥūm muwāfaqa*) et l'implicite en opposition (*mafḥūm muḥālaḥa*).

4/1491

1. Le premier est celui dont la valeur s'accorde avec l'explicite. S'il est meilleur, on l'appelle contenu du discours (*faḥwā l-ḥiṭāb*), comme: «ne leur dis pas: fi! (*uffin*)» (17, 23) qui signifie l'interdiction de frapper, car cette expression serait plus dure. S'il est équivalent, on l'appelle compréhension du discours (*laḥn al-ḥiṭāb*), c'est-à-dire, son sens, comme: «ceux qui mangent les biens des orphelins injustement» (4, 10) qui signifie l'interdiction de les réduire en cendres, parce qu'il équivaut au fait de manger dans le sens de ruiner.

On diverge, pour savoir si la signification de tout cela est analogique ou formelle, figurée ou réelle, selon plusieurs opinions que nous avons exposées dans nos livres relatifs aux principes⁵.

2. Le second est ce dont la valeur s'oppose à l'explicite. Il a plusieurs espèces.

a. Il y a l'implicite d'une qualité, qu'il s'agisse d'un adjectif, d'un complément d'état, d'un circonstanciel ou d'un nombre, comme: «si un homme pervers vient vous apporter une nouvelle, soyez critiques» (49, 6); ce qui veut dire implicitement qu'il ne faut pas être critique par rapport à la nouvelle apportée par un non pervers, mais qu'il faut accueillir la nouvelle de quelqu'un de juste; «n'ayez pas de rapport avec elles, alors que vous êtes en retraite dans la mosquée» (2, 187); «le pèlerinage a lieu en des mois déterminés» (2, 197), c'est-à-dire, l'état de sacralisation n'est pas valide en dehors d'eux; «évoquez Dieu auprès du monument sacré» (2, 198), ce qui veut dire que l'évocation auprès d'un autre, ne produit pas ce que l'on recherche; «frappez-les de quatre vingt coups de fouets» (24, 4), à savoir ni plus ni moins.

b. Il y a l'implicite de la condition, comme: «si elles sont enceintes, pourvoyez à leurs besoins» (65, 6), c'est-à-dire, il ne faut pas pouvoir aux besoins de celles qui ne sont pas enceintes.

4/1492

c. Il y a l'implicite du terme, comme: «elle n'est plus licite pour lui ensuite, tant qu'elle n'aura pas été remariée à un autre que lui» (2, 230), c'est-à-dire, lorsqu'elle aura été remariée à l'autre elle redeviendra licite pour le premier, à cette condition.

d. Il y a l'implicite de la limitation, comme: «il n'y a pas de divinité en dehors de Dieu» (37, 35); «votre divinité n'est que Dieu» (20, 98), c'est-à-dire, un autre que lui n'est pas une divinité; «Dieu, c'est lui le Maître» (42, 9), c'est-

5 Par exemple, dans *Šarḥ al-Kawkab as-sāti' fi naẓm Ğam' al-ġawāmi'* (NdE).

à-dire, un autre que lui n'est pas un maître; «c'est vers Dieu que vous serez rassemblés» (3, 158), c'est-à-dire, ce n'est pas vers un autre que lui; «c'est toi que nous adorons» (1, 5), c'est-à-dire, non un autre que toi.

On diverge, sur la possibilité d'argumenter à partir de ces sens implicites, en de nombreuses opinions. Le plus correct est de dire que globalement ils peuvent tous servir [d'arguments]⁶, à certaines conditions.

Parmi elles, il y a que ce qui est mentionné ne ressorte pas de façon prépondérante; en fonction de cela, la majorité ne tient pas compte de l'implicite de sa parole: «vos belles-filles placées sous votre tutelle» (4, 23)⁷, car de façon prépondérante, les belles-filles sont placées sous la tutelle de leur époux; il n'y a donc pas dans ce cas de sens implicite; en effet, cela est spécifiquement mentionné seulement parce que c'est forcément présent à l'esprit.

Parmi elles, il y a aussi que l'implicite ne doit pas être conforme à ce qui est de fait; en fonction de cela, il n'y a pas de sens implicite dans sa parole: «quiconque invoque avec Dieu une autre divinité sans en avoir de preuve» (23, 117)⁸, dans sa parole: «les croyants ne prendront pas les mécréants pour amis en dehors des croyants» (3, 28) et dans sa parole: «ne forcez pas vos femmes esclaves à se prostituer, alors qu'elles voudraient rester honnêtes» (24, 3); l'examen de tout cela dépend du profit que l'on retire de la connaissance des causes de la révélation.

Remarque [autre définition des significations]

4/1493 Certains disent: 'Les expressions manifestent leur sens ou bien grâce à ce qu'elles ont d'explicite, ou bien grâce à leur intention et à ce qu'elles ont d'implicite, ou bien grâce à ce qu'elles comportent de nécessaire et d'obligatoire, ou bien grâce à ce qu'on peut rationnellement en déduire'. C'est ce que relate al-Ḥaṣṣār, en disant: 'C'est là un discours excellent'.

Quant à moi, je dis que premièrement, il s'agit de la signification de l'explicite, deuxièmement, de celle de l'implicite, troisièmement, de celle de ce qui s'impose comme nécessaire et, quatrièmement, de celle de l'allusion (*al-iṣāra*).

6 Ne se trouve pas dans le manuscrit A (NdE).

7 Ici, l'implicite serait: celles qui ne sont pas placées sous votre tutelle vous sont permises; or ce n'est pas le cas, car si elles ne sont pas placées sous votre tutelle, c'est parce qu'elles sont sous celle de leur époux et donc elles vous sont également interdites.

8 Ici, l'implicite serait que qui à les preuves de l'existence d'une autre divinité pourrait l'invoquer; mais, en réalité, personne n'en a, parce que personne ne peut en avoir.